

Portrait de territoire engagé pour la nature



Niort



© A. Giraud

La collectivité

Avec 60 000 habitants, **Niort** est la plus grande ville de l'Hexagone classée en Parc Naturel Régional: l'ensemble de son territoire est inclus dans le Marais Poitevin, deuxième zone humide de France.

Les méandres de la Sèvre Niortaise et un parcours formé par d'anciens chemins ruraux, permettent de découvrir la richesse des milieux naturels niortais (marais, plaine, bocage).

Engagée dans la démarche de territorialisation des **17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU**, Niort a expérimenté et innové en adoptant sa feuille de route Niort Durable 2030.

En cohérence avec le défi 1 de ce projet « une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité », la Ville souhaite amplifier sa politique en faveur de la biodiversité conduite

depuis plus de 12 ans et a engagé son deuxième Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024.

Pourquoi TEN ?

Lauréate de l'ABC 2021, Niort s'est fixé 3 objectifs :

- **Cartographier** les données naturalistes du territoire
- **Mobiliser** les acteurs locaux et faire connaître la biodiversité au plus grand nombre
- **Favoriser** sa prise en compte dans les politiques publiques

La candidature de Niort à TEN marque sa volonté d'approfondir son action en faveur de la biodiversité en s'inscrivant dans un réseau à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour échanger, partager son expérience, dans l'optique de s'améliorer et de progresser ensemble.

Une action réalisée par l'ARB NA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.



Avec le soutien financier de :



Photos © Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine. Impression : Créa'Imprim

Présentation générale du projet

Avec ses 60 000 habitants, Niort est la plus grande ville de l'Hexagone classée en Parc Naturel Régional : l'ensemble de son territoire est inclus dans le Marais Poitevin, deuxième zone humide de France. Les méandres de la Sèvre Niortaise et une boucle de la ville formée par d'anciens chemins ruraux, permettent de découvrir la richesse des milieux naturels niortais : marais, plaine, bocage.

Engagée dans la démarche de territorialisation des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU du Ministère de la Transition Écologique, Niort a expérimenté et innové en adoptant sa feuille de route Niort Durable 2030. En cohérence avec le défi 1 de ce projet stratégique « une ville verte et bleue qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité », la Ville souhaite amplifier sa politique en faveur de la biodiversité conduite depuis plus de 12 ans et a engagé son deuxième Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024.

Pour ce second plan d'actions, la collectivité s'est appuyée sur les 5 grands axes suivants du Plan Biodiversité National :

- Reconquérir la biodiversité dans les territoires
- Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
- Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
- Connaitre, éduquer, former
- Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

Sur les 60 actions définies dans ce plan, une quarantaine est déjà engagée dont notamment la création d'une nouvelle Réserve Naturelle Régionale sur une zone humide de 120ha ; concernant les actions non démarrées, elles ont été priorisées par la direction générale de la ville et l' élu en charge du développement durable, après consultation auprès des agents municipaux du groupe LA RUCHE (Les Agents du Réseau Urbain pour la Conservation des Habitats et des Espèces). L'objectif dans les 3 ans à venir est d'engager **les 7 actions priorité 1**.

Par ailleurs, la Ville de Niort, lauréate de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2021, s'est fixée 3 ambitions : cartographier les données naturalistes du territoire, mobiliser les acteurs locaux et faire connaître la biodiversité au plus grand nombre, favoriser sa prise en compte dans les politiques publiques.

La candidature de Niort au dispositif TEN marque donc sa volonté d'approfondir son action concrète en faveur de la biodiversité en s'inscrivant dans un réseau à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour échanger et partager les expériences entre collectivités, dans l'optique de s'améliorer et de progresser tous ensemble.

Titre de l'action 1: « Promouvoir et valoriser les entreprises et les acteurs locaux qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité notamment en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs de leurs parcelles »

Numéro de l'action (1 à 10) : 1

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à construire une économie sans pollution et à faible impacts sur la biodiversité.

De plus, en cohérence avec Néo Terra (Région Nouvelle-Aquitaine) et les objectifs de l'OFB, la Ville de Niort souhaite mobiliser les entreprises et les acteurs locaux de son territoire en faveur de la biodiversité.

Dans un contexte concurrentiel de passation de marchés publics, et d'inscription réglementaire de l'éco-conditionnalité, la commande publique peut être un levier de changement.

La valorisation des acteurs locaux engagés, en particulier par une communication institutionnelle peut enclencher une spirale positive ayant un effet d'entraînement auprès des autres entreprises.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

Après une étape nécessaire de recherche documentaire sur les différents labels et démarches qualité en faveur de la biodiversité, le choix et la mise en œuvre de critères de marchés publics seront à développer.

La communication et valorisation des entreprises engagées sera une étape à part entière de la mise en œuvre de l'action.

Des actions de communication type conférences, journées techniques seront à développer pour sensibiliser les entreprises et partenaires locaux.

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Date de début et de fin de l'action :

Action prévue sur 2022 - 2023

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Stagiaire master 2 en économie et développement durable

Partenaires :

Pas de partenaires à ce jour

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

1000 € + Coût prévisionnel d'un stage de 5 mois + communication via sites et magazine institutionnels

Résultats attendus :

Augmentation des marchés publics avec des critères de jugement des offres favorables à la biodiversité

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

Eventuel refus de demande de stage rémunéré, auquel cas besoin d'accompagnement sur recherche documentaire

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Nombre de marchés par an avec critères biodiversité

Nombre d'entreprises recensées / nombre d'entreprises contactées

Nombre d'articles par an sur les entreprises engagées

Titre de l'action 2: « Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux »

Numéro de l'action (1 à 10) : 2

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à « connaître, éduquer, former » et « protéger et restaurer la biodiversité ».

De plus, en cohérence avec Néo Terra et les enjeux de la Stratégie Régionale Biodiversité NA, visant à limiter la fragmentation des territoires.

La Ville de Niort souhaite accompagner les habitants à aménager des passages sécurisés pour la petite faune sauvage dans leurs jardins.

Par ailleurs, cette action est une obligation réglementaire pour les nouvelles constructions inscrite au PLU ; il est donc complémentaire de mener ce projet pour favoriser la biodiversité dans les constructions existantes et constituer un réseau de passages sur l'ensemble du territoire.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

La mise en place de cette action passe notamment par une première étape d'identification des secteurs prioritaires pour relier des zones en milieu urbain et ainsi accroître la fonctionnalité des corridors écologiques existants de la trame verte et bleue

Ensuite, il conviendra d'organiser une démarche partenariale avec les habitants pour communiquer sur les aménagements à réaliser, et leur intérêt pour la faune locale

Ce projet est à co-construire entre services relation aux citoyens et éducation à l'environnement.

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Association d'éducation à l'environnement, Associations naturalistes locales, etc.

Date de début et de fin de l'action :

2023 – programme sur plusieurs années

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Les moyens dédiés à cette action seront pris sur la moyens humains des deux services pilotes

Partenaires :

Pas de partenaire à ce jour ; en prévision les conseils de quartiers, associations de quartiers, centres sociaux culturels, etc.

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

Coût d'un document de communication éventuellement

Résultats attendus :

Prise en compte du passage des animaux à l'échelle de tout le territoire et pas seulement dans les nouvelles constructions

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

Sensibiliser les habitants à cet enjeu

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Nombre de passages à petite faune réalisé

Titre de l'action 3 : « Réaliser le plan de gestion communal du Chemin du IIIème Millénaire (55 km) sur un premier secteur »

Numéro de l'action (1 à 10) : 3

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes, et notamment à conforter le réseau écologique dans les territoires.

De plus, en cohérence avec les enjeux de la Stratégie Régionale de Biodiversité NA, et Néo Terra, qui visent notamment à maintenir un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation, la Ville de Niort souhaite réaliser et mettre en œuvre le plan de gestion du Chemin Communal du 3^{ème} Millénaire (CC3M), sur un premier secteur.

Ce chemin, interface entre la partie urbanisée et la partie agricole et naturelle de la ville de Niort, emprunte les chemins ruraux situés en périphérie de la commune. Il offre un parcours de 55 kilomètres de paysages multiples fortement marqués par l'activité agricole et la présence de l'eau. Tracé exceptionnel ceinturant la commune de Niort, il traverse tous les paysages et unités écologiques qui composent le territoire.

Il est apparu cependant nécessaire de restaurer les fonctionnalités écologiques de certaines parties du chemin communal situées en particulier sur les sections de plaine ; les enjeux pour l'avifaune et les insectes pollinisateurs ont été étudiés tout particulièrement et ont fait apparaître la nécessité de restaurer la trame verte bocagère arborée du chemin communal traversant les plaines agricoles, et d'élargir et gérer les bandes herbeuses de façon à améliorer l'accueil de la faune.

Par ailleurs et de façon complémentaire le CC3M est inscrit au programme Action Cœur de Ville, pour son potentiel d'attractivité et de développement de nombreuses activités liés au sport de nature notamment.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

Le projet consiste en une restauration écologique du Chemin communal du 3ème Millénaire, par des actions d'aménagement et de gestion permettant le développement ou la reconquête de la biodiversité.

Il s'agira de réaliser le plan de gestion d'un premier secteur dans un premier temps ; ce secteur reste à définir très exactement, en se fondant notamment sur des analyses biologiques réalisées en 2018 sur la partie située du nord-ouest au nord-est du parcours, qui apparaissent comme les plus dégradées.

La constitution d'un groupe de travail et éventuellement d'un comité de pilotage est une étape préalable de la réalisation de cette action.

Les actions suivantes seront à planifier et à réaliser progressivement avec en complément la réalisation d'un guide pour la gestion et le suivi de ce site :

Plantation de haies bocagères /Fourniture de plants d'essence locale certifiés « végétal local » auprès de pépiniéristes agréés

Réalisation et / ou élargissement de bandes enherbées, avec gestion attentive des plantes non compatibles avec les activités humaines de proximité (chardons, ambrosies)

Aménagement de gîtes artificiels à petite faune (chauve-souris, amphibiens et reptiles) : Installation de poteaux à rapaces

Installation de panneaux de communication sur la biodiversité tout au long du parcours/animations autour des enjeux de conservation de la biodiversité et du rôle des haies bocagères

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Associations naturalistes locales

Date de début et de fin de l'action :

2022 jusque fin 2024 pour une première phase de réalisation

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Services espaces verts, propreté, biodiversité,

Partenaires :

Le département, l'agglomération et également la chambre d'agriculture pourraient être partenaires dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau (Re-sources)

L'ONF est également un partenaire pressenti via le programme Canopée de la ville

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

Budget prévisionnel : 100 000 €

Résultats attendus :

Repositionnement des limites des propriétés entre commune et agriculteurs

Reconstitution des continuités écologiques et des habitats /Augmentation du nombre et de la diversité spécifique

Augmentation de la fréquentation du chemin pour des activités tournées vers les loisirs de pleine nature et la découverte du patrimoine naturel local

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

Les conditions de réussite passent par des moyens humains et financiers dédiés à cette opération et la constitution d'un groupe de travail transversal

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Linéaire de haies bocagères plantées /Nb d'arbres d'essence locale plantés /Nb d'animations valorisant le site

Titre de l'action 4: « Former les services à la détection des atteintes à l'environnement et à la biodiversité »

Numéro de l'action (1 à 10) : 4

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à « connaître, éduquer, former » et à « améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité ».

De plus, en cohérence avec l'enjeu de la Stratégie Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine qui incite à améliorer, partager et diffuser les connaissances en matière de biodiversité, la Ville de Niort souhaite former ses agents municipaux à la détection des atteintes à l'environnement et en particulier à la biodiversité lors de tout projet, commande publique, etc.

La Ville de Niort, lauréate de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2021, s'engage à favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques publiques. La réalisation de cet objectif passe dans un premier temps par une sensibilisation des acteurs concernés pour appréhender au mieux cet enjeu qui cible particulièrement les impacts négatifs principaux des activités humaines relevant de la compétence de la commune sur la biodiversité.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

La mise en œuvre de cette action passe par la réalisation de plusieurs grandes étapes avec notamment en premier lieu le recensement, auprès des services municipaux, de leurs besoins en matière de détection des atteintes à la biodiversité.

Dans un second temps, il serait pertinent d'identifier les impacts principaux sur lesquels la commune peut agir.

Enfin, un programme d'ateliers de sensibilisation avec des experts, des conférences, des sorties nature, etc., à destination des agents municipaux de tous les services est à réaliser pour appréhender la biodiversité et ses enjeux de manière collective, participative et transversale.

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Associations naturalistes locales, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, etc.

Date de début et de fin de l'action :

2022 – cycle de formation récurrent sur plusieurs années

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Services biodiversité, ressources humaines

Partenaires :

Partenaires potentiels : Organisme de formation, Associations naturalistes, Expert indépendant en biodiversité et en droit de l'environnement, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, OFB, etc.

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

2 000 € par an

Résultats attendus :

L'ambition est de sensibiliser un maximum d'agents pour une meilleure intégration de la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques.

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

L'enjeu est d'arriver à fédérer des agents municipaux de tous services et pas seulement des agents qui sont déjà impliqués et engagés dans une démarche volontariste de préservation de la biodiversité.

Le contenu des formations et/ou d'ateliers par des acteurs et experts doit être pertinent selon les besoins des services.

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Nombre d'agents formés

Nombre de services mobilisés

Nombre de formations, conférences, etc. dispensées

Titre de l'action 5 : « Réaliser un programme de protection des pollinisateurs sauvages en multipliant les jardins/vergers participatifs »

Numéro de l'action (1 à 10) : 5

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à « protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ».

En cohérence avec les ambitions de Néo Terra Nouvelle-Aquitaine et de la Stratégie Régionale de Biodiversité, la Ville de Niort souhaite préserver sa biodiversité et développer un programme de protection des pollinisateurs sauvages notamment en créant des jardins/vergers participatifs.

La sauvegarde des insectes pollinisateurs sauvages est un enjeu majeur et fait l'objet d'un plan national d'action nouvellement édité pour la période 2021-2026. Il prévoit, en particulier, de mieux intégrer la prise en compte des pollinisateurs lors de projets d'aménagement afin de rendre les espaces plus favorables à ces espèces. De plus, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin développe un programme LIFE abeilles sauvages avec des financements possibles pour la création de verger conservatoire.

Les jardins et vergers sont des réservoirs de biodiversité pour ces espèces. En impliquant les habitants dans leur plantation et leur gestion, ils deviennent des lieux de rencontres, de partage et de sensibilisation à la biodiversité.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

L'objectif est de construire un projet participatif viable en faisant appel aux habitants et aux partenaires potentiels (acteurs du projet, lieu d'implantation du verger, cahier des charges, financement, etc.).

La réalisation d'un premier verger en organisant un chantier participatif est une 1^{ère} étape pour capitaliser les données et exporter la méthode dans d'autres quartiers de la ville à enjeux sociaux par exemple. Il sera nécessaire de prévoir dans la conception des jardins/vergers des aménagements favorables aux pollinisateurs pour qu'ils puissent accomplir leur cycle complet dans ce lieu, réservoir de biodiversité. Plusieurs habitats et milieux divers pourront être aménagés pour favoriser leur repos et leur reproduction : tas de bois, trou dans le sol, etc., tout comme la plantation d'espèces végétales bénéfiques aux pollinisateurs et à leur alimentation (lierre, etc.).

L'ambition est de faire vivre ce lieu par les habitants et d'organiser sur place des animations à visée pédagogique sur la biodiversité, les pollinisateurs ainsi que des ateliers de jardinage à destination des habitants et des scolaires.

Ce projet de plantation de jardin/verger pourrait être décliné dans d'autres quartiers de la ville, à enjeux sociaux par exemple, avec la plantation d'un verger par an jusqu'en 2024 soit la plantation de 3 vergers entre 2022 et 2024.

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Associations naturalistes, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Date de début et de fin de l'action :

2022 - 2024

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Service biodiversité, participation citoyenne

Partenaires :

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin – Associations locales – Centre Socio-Culturel-département 79 – programme Re Sources

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

Entre 5 000 à 10 000 € par verger

Résultats attendus :

Créer des lieux de réservoir de biodiversité.

Sensibiliser les habitants et les scolaires à la préservation de la biodiversité notamment à la sauvegarde des pollinisateurs sauvages à la consommation locale.

Conserver des espèces locales anciennes pour conserver les gènes de ces variétés.

Décliner le projet dans d'autres quartiers, à enjeux de biodiversité et/ enjeux sociaux.

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

Identifier les partenaires techniques et financiers

Réaliser un cahier des charges

Trouver des lieux propices à l'implantation des vergers

Fédérer les habitants

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Nombre d'espèces animales et végétales présentes sur le site

Nombre d'animations de sensibilisation par an

Nombre de participants aux animations

Nombre d'espèces plantées

Titre de l'action 6 : « Élaborer une stratégie foncière et partenariale dans le but de définir des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité »

Numéro de l'action (1 à 10) : 6

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité ;

Les enjeux de la Stratégie Régionale de Biodiversité et le programme Néo Terra ont l'ambition de préserver les surfaces riches en biodiversité.

Le PLU de l'agglomération niortaise fixe les zones naturelles non constructibles, à préserver.

Dans ce contexte, la ville de Niort souhaite préciser sa stratégie foncière, en ciblant des enjeux ayant pour finalité la préservation de la biodiversité par l'acquisition de parcelles à haut potentiel en termes d'habitats naturels, que ce soient des réservoirs de biodiversité ou des parcelles servant de jonction pour améliorer le fonctionnement des trames vertes et bleues de la commune.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

L'action consiste dans la construction d'un outil d'aide à la décision composé de fiches critères pondérés selon le potentiel biodiversité des parcelles ;

Après la mise en place d'un groupe de travail multipartier, les sous- actions pourraient être :

1) Sur le volet acquisition

- a. Identification des zones d'intérêts prioritaires (secteurs TVB, zones N, position des parcelles par rapport aux corridors biologiques, etc.)
- b. Identification des éléments descriptifs de la parcelle ayant un intérêt pour la biodiversité déterminants pour l'aide à la décision (présence de bosquets, de haies, de mares, d'arbres têtards, de pelouses calcicoles, etc.)

2) Sur le volet gestion

- a. Identification des outils pouvant être mis en œuvre par la commune (ORE, exonération de la taxe foncière, etc.)

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Associations naturalistes locales

Date de début et de fin de l'action :

2022 – 2024

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Services action foncière, biodiversité

Partenaires :

Communauté d'Agglomération du Niortais

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

A définir

Résultats attendus :

L'action doit aboutir à la définition de critères d'acquisition partagés, ou de mécanismes à déployer pour préserver les parcelles réservoirs de biodiversité ; des pistes pour le financement de l'acquisition et la gestion du foncier sont également attendues.

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

Difficultés pouvant émerger dans le cadre de discussions d'arbitrage entre différentes politiques, dont notamment liées aux questions financières d'acquisition et de gestion du patrimoine foncier de la ville.

Difficultés liées au droit de préemption des zones A et N accordé à la SAFER et non pas à la commune

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Définition et mise en œuvre des critères d'acquisition et gestion des parcelles

Titre de l'action 7 : « Inventorier et conserver les mares publiques et privées »

Numéro de l'action (1 à 10) : 7

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

- Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats
- Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Contexte/problématique :

Le Plan National Biodiversité nous engage à protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes.

Les enjeux de la Stratégie Régionale de Biodiversité et le programme Néo Terra ont l'ambition de préserver les surfaces et les milieux riches en biodiversité.

Dans ce contexte, la ville de Niort souhaite mettre à jour le diagnostic des mares publiques sur son territoire, réalisé, il y a plus de 10 ans. En effet, les mares sont des milieux menacés en France qui présentent pourtant une biodiversité importante en termes d'espèces végétales, d'insectes, d'oiseaux et d'amphibiens ainsi qu'une valeur patrimoniale forte. Cet inventaire est donc l'occasion de faire le suivi de l'état des mares publiques et d'améliorer leur gestion si besoin. Il permettra également de mesurer l'impact du développement des espèces exotiques envahissantes sur le territoire comme l'Ecrevisse de Louisiane et la Jussie, espèces nuisibles pour les écosystèmes aquatiques.

L'ambition est de mobiliser également les habitants en recensant les mares privées et ainsi créer une cartographie globale du territoire. Cet inventaire complet permettrait selon les résultats d'améliorer la fonctionnalité de la trame bleue.

Présentation synthétique de l'action (objectif(s), grandes étapes de mise en œuvre) :

La réalisation de l'inventaire et du diagnostic des mares publiques se déroulerait en partenariat avec les associations naturalistes locales.

En ce qui concerne, l'inventaire des mares privées, il est nécessaire de créer un projet participatif à l'encontre des habitants avec une visée pédagogique. L'idée pourrait être de lancer, en partenariat avec des associations locales, un concours photo « Mare et vous ! » à destination des habitants. Chaque propriétaire souhaitant participer au concours poste une photo de sa mare. Le gagnant peut, par exemple, remporter un diagnostic biodiversité. Les participants peuvent également être conviés à assister à une animation de sensibilisation pour en apprendre plus sur le potentiel écologique de ces milieux humides ainsi que sur leur gestion. Ce concours peut être réitéré sur plusieurs années pour suivre l'évolution des mares sur le territoire et sensibiliser un maximum d'habitants.

Finalement, une cartographie recensant les mares publiques et privées du territoire pourrait être construite et ainsi compléter la trame bleue communale.

Structure accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert...) :

Associations naturalistes locales

Date de début et de fin de l'action :

2022 – reconduire sur plusieurs années

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Services biodiversité

Partenaires :

Partenaires potentiels : Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Caméra Natura, CPIE

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

9 000 €

Résultats attendus :

Cette action doit aboutir au diagnostic des mares sur le territoire communal pour améliorer leur gestion et préserver ces milieux riches de biodiversité. La sensibilisation des habitants est aussi un des enjeux de ce projet.

Limites et conditions de réussite / besoins d'accompagnement :

Difficultés pour fédérer les habitants et recenser les mares du domaine privé

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action :

Nombre de mares publiques inventoriées

Nombre de mares privées recensées

Etat global du bon fonctionnement biologique des mares recensées